

**05123**  
**Code INSEE**

**LA ROCHE DES ARNAUDS**  
**BUDGET PRINCIPAL**

**2024**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres exprimés : 15  
VOTES :  
Pour : 11                      Contre : 0                      Abstentions : 4

**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	236 323.17
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> Ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 506 034.28
<b>C. Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser)</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous)</b>	<b>1 742 357.45</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	230 614.66
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-573 970.00
<b>Besoin de financement F. = D. +E.</b>	<b>343 355.34</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>1 742 357.45</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G.= au minimum couverture du besoin de financement F	<b>343 355.34</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>1 399 002.11</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

(1) Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210501235-20250410-D2025-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2025

Publication : 15/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



A La Roche des Arnauds, le 10 avril 2025

Le Maire,



Maurice CHAUTANT